

XXIe Congrès de l'Union Nationale des Cadres, Maîtrises et Techniciens



(UNCMT-FO) reporté au 16 juin 2016

En raison de l'appel des Confédérations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL pour une journée de grève interprofessionnelle et de manifestation nationale le 14 juin prochain, nous sommes contraints de reporter le congrès de l'UNCMT convoqué à cette même date.

Les délégués Maîtrises et cadres FO seront donc appelés à participer au Congrès UNCMT-FO **le 16 juin prochain au 131, rue Damrémont Paris 18^{ème} dans les locaux de l'UD FO de Paris.**

Forfait-jours : la déreglementation à tous les étages pour l'encadrement !

Pour FO Cheminots Encadrement (UNCMT-FO), le forfait-jours c'est non !

Lors des dernières négociations de la Convention Collective Nationale Ferroviaire (CCN-F) et de l'accord d'entreprise, la Direction du Groupe Public Ferroviaire a annoncé la création du forfait-jours pour les maîtrises et les cadres non soumis à tableau de service ; en d'autres termes, le titre III du RH0077 disparaît au profit du forfait-jours calqué directement sur le modèle du secteur privé et du Code du Travail actuellement en vigueur.



Pire ; une Fédération de Cheminots aurait même surenchéri, lors de ces tables rondes, en proposant d'étendre le forfait-jours aux agents relevant du régime des Directions Centrales et Régionales ; c'est-à-dire à l'ensemble des Maîtrises et cadres du GPF !

En effet, la signature d'une convention individuelle de forfait signifie l'acceptation juridique du renoncement, entre autres, à une durée de travail journalière ou hebdomadaire.

Pour FO Cheminots Encadrement, le forfait-jours est un vecteur de flexibilité qui permet de déroger aux différents taquets fixés par le Code du travail ou le RH0077, dont la durée légale du travail. Le titre III du RH0077 (personnel non soumis à tableau de service) est suffisant pour permettre aux Maîtrises et cadres de remplir leur mission.

Convention collective Nationale de branche et accord d'entreprise

Deux accords scélérats : à ne pas signer et auxquels il faut s'opposer !

L'UNSA et la CFDT viennent de signer ces deux accords synonymes de reculs sociaux ; en particulier pour l'encadrement avec la disparition du titre III du RH0077 (personnel non soumis à tableau de service). Pas surprenant ! Ils sont favorables à la loi travail et opposés à un décret socle à hauteur du RH0077 !



Sur le périmètre de la convention collective du ferroviaire, FO représentative, ne signera pas cet accord et fera valoir son droit d'opposition. Si CGT et SUD en font de même, l'accord sur le temps de travail serait aussi invalidé, car ces 3 fédérations représentent plus de 50% aux élections professionnelles de cette branche.

Que se passerait-il alors ?

Le décret socle deviendrait alors la norme pour toutes les entreprises du secteur ferroviaire. Si aucun accord d'entreprise n'est validé, le Code du travail s'appliquera.

Mais qui peut sérieusement penser que Directions d'entreprise ferroviaire et Gouvernement prendraient ce risque dans le contexte des luttes contre la Loi travail et pour des nouveaux droits !

SNCF Réseau : à fond pour l'externalisation !



La loi du 4 août 2014 portant réforme du système ferroviaire n'a pas réglé la dette du système ferroviaire. Dans ce contexte budgétaire très contraint, SNCF qui doit toujours poursuivre et accélérer la modernisation du Réseau Ferré National, a fait le choix du tout externalisation : Ingénierie, Travaux, Sécurité, essais, ... C'est le règne du « clé en main », et du partenariat avec les industriels !

De ce fait, l'encadrement se voit imposer une nouvelle orientation métiers : passer du « Savoir-faire » au « Savoir-faire faire ».

Cette externalisation aura, à n'en pas douter, des conséquences directes et indirectes sur :

- en particulier l'encadrement qui va perdre son savoir-faire, et l'expertise technique,
- le transfert de compétences aux opérateurs privés, notamment avec des formations très largement ouvertes, et dispensées par les Maîtrises et cadres du GPF dans nos écoles,
- la qualité des prestations et la sécurité qui seront globalement abaissées, voire remises en cause.